

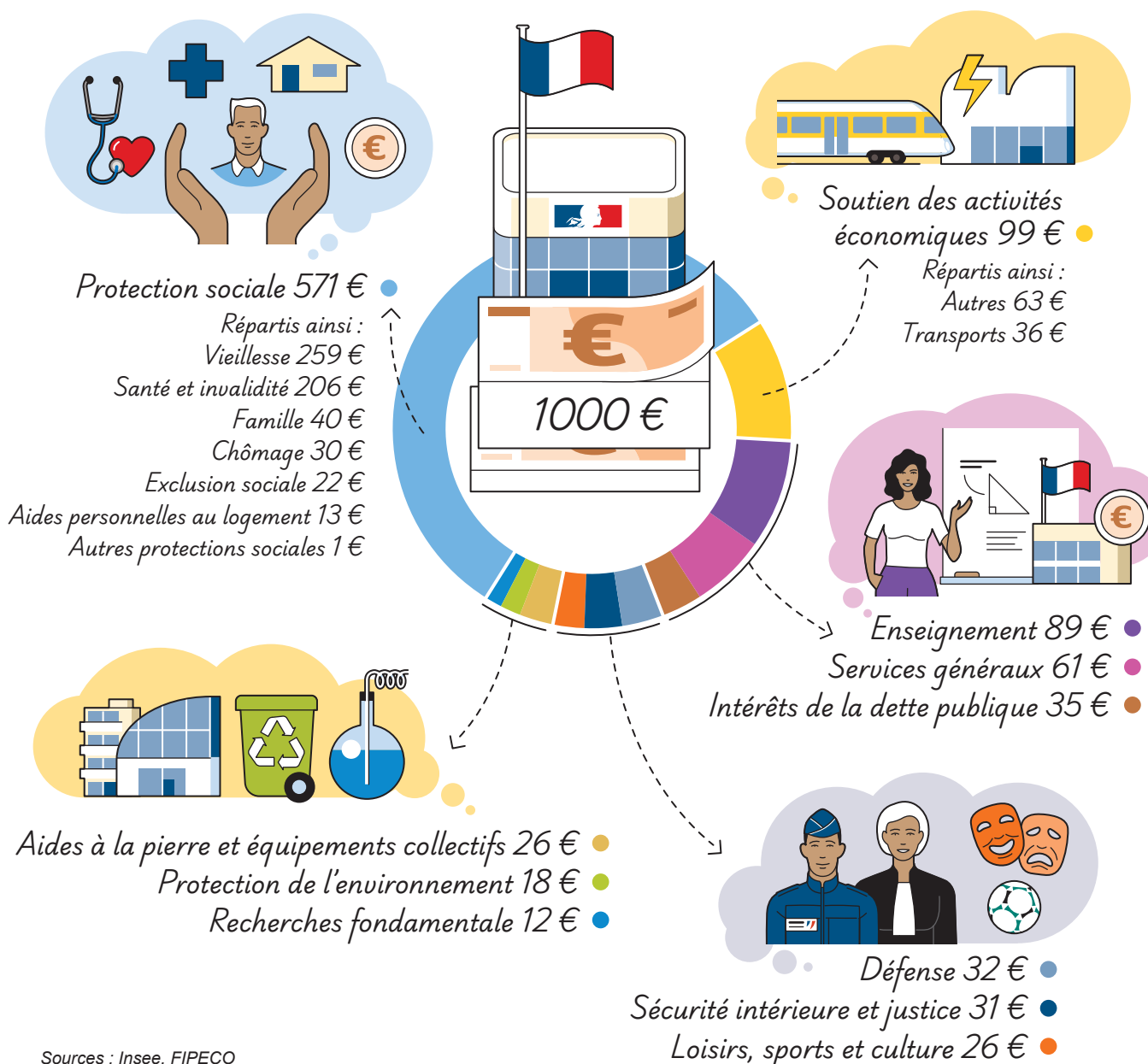


## OÙ VA VRAIMENT L'ARGENT DE VOS IMPÔTS ?

On sait ce qu'ils nous coûtent, mais sait-on vraiment ce qu'ils financent ? C'est la question que tout le monde se pose, mais à laquelle peu savent répondre avec précision. Découvrez le détail de l'affectation des dépenses publiques pour comprendre comment est utilisé l'argent commun.

### Pour l'ensemble des dépenses

À quoi ont servi **1 000 euros** de prélèvements obligatoires en 2024 ?



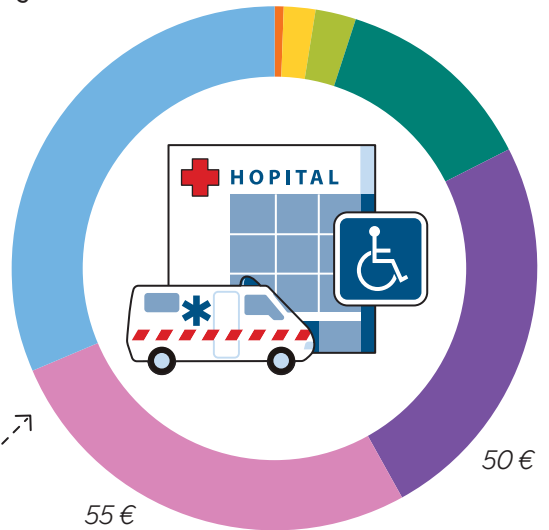
# À quoi ont servi ces dépenses :

(pour 1000 € de prélèvement obligatoires)

## Pour la santé et invalidité : 206 €



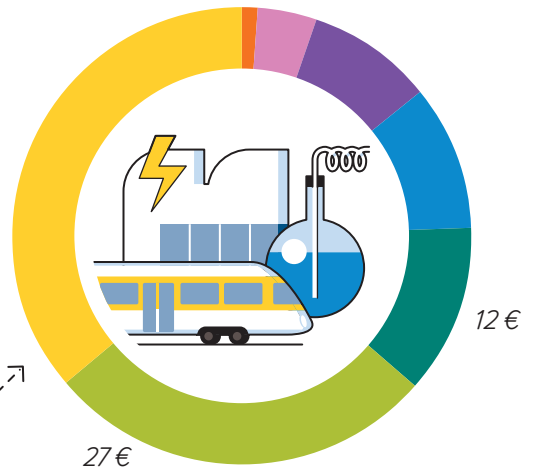
- Répartis ainsi :
- Services hospitaliers 65 €
  - Services de santé ambulatoires 55 €
  - Indemnités (arrêts maladie, handicap...) 50 €
  - Médicaments et autre biens médicaux 26 €
  - Santé publique 5 €
  - Recherche et développement 4 €
  - Autres 1 €



## Pour le soutien des activités économiques : 99 €



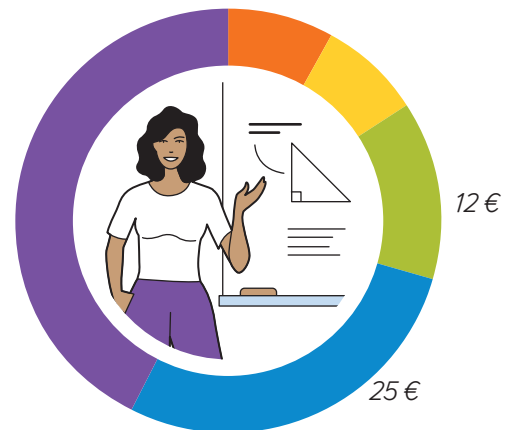
- Répartis ainsi :
- Transports 36 €
  - Mesures générales 27 €
  - Dépenses non ventilées 12 €
  - Recherche 10 €
  - Energie 9 €
  - Agriculture 4 €
  - Industrie et construction 1 €



## Pour l'enseignement : 89 €



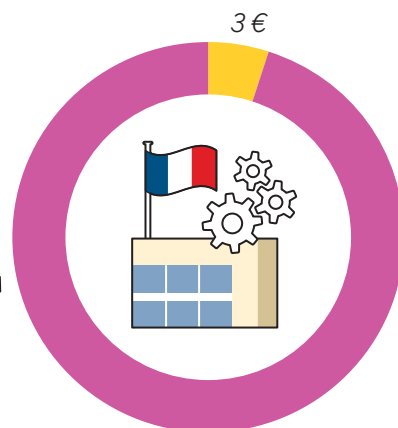
- Répartis ainsi :
- Secondaire 38 €
  - Élémentaire et primaire 25 €
  - Services annexes 12 €
  - Supérieur 7 €
  - Dépenses non ventilées 7 €



## Pour les services généraux : 61 €



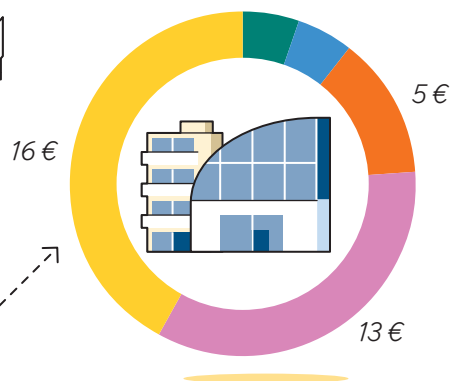
- Répartis ainsi :
- Fonctions support 58 €
  - Aides économiques extérieures 3 €



## Pour les logements et les équipements collectifs : 38 €



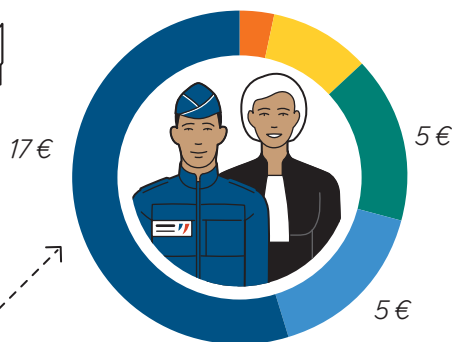
- Répartis ainsi :
- Équipements collectifs 16 €
  - Aides personnelles au logement 13 €
  - Aides à la construction de logements 5 €
  - Alimentation en eau 2 €
  - Autre 2 €



## Pour la sécurité intérieure et la justice : 31 €



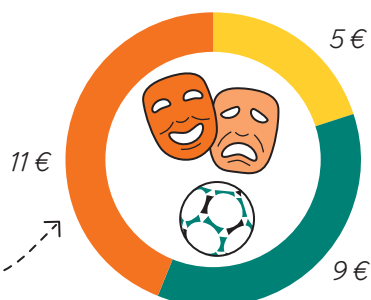
- Répartis ainsi :
- Services de police 17 €
  - Services de protection civile 5 €
  - Tribunaux 5 €
  - Administration pénitentiaire 3 €
  - Autres 1 €



## Pour le soutien des activités récréatives et culturelles : 26 €



- Répartis ainsi :
- Services culturels 11 €
  - Services récréatifs et sportifs 9 €
  - Radio et télévision 5 €



## Pour la protection de l'environnement : 18 €



- Répartis ainsi :
- Gestion des déchets 9 €
  - Lutte contre les pollutions 3 €
  - Gestion des eaux usées 3 €
  - Autres 2 €
  - Protection de la nature et de la biodiversité 1 €

